

# **Bilan d'activité 2021**

## **Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes**

Article L. 4321-17 du CSP

*Dans chaque région, un conseil régional ou interrégional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux. Son siège se situe dans le département au sein duquel l'agence régionale de santé a son siège, sauf s'il en est disposé autrement par une décision du Conseil national.*

Bilan d'activité 2021 Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes.....	1
Préambule .....	3
Composition du CRO MK ARA .....	4
Liste des conseillers suite aux élections du 26/03/2021 .....	4
Élection du bureau du CROMK ARA le 30/04/2021 .....	5
Élections de la formation restreinte du 30/04/2021 .....	5
Élection et nomination de la CDPI .....	6
(Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 18/06/2021 .....	6
Élection et nomination de la SAS .....	7
(Section des Assurances Sociales) .....	7
Mouvements au sein du CROMK ARA en 2021 .....	7
Activité du CROMK ARA .....	8
Réunions plénières ou conseils et coordination .....	8
Conférences des présidents .....	8
Conférence des trésoriers .....	8
Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique .....	9
Recours administratif .....	9
Les commissions du CROMK ARA .....	10
La commission bonnes pratiques .....	10
La commission communication .....	10
La commission démographie .....	10
La commission diversification .....	11
La commission coordination .....	11
La commission CDPI/SAS .....	11
Missions juridiques .....	12
Audiences de la CDPI .....	12
Audiences de la SAS .....	12
Missions générales de l'Ordre .....	13
Mission de coordination .....	13
Représentations en région .....	14
Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E) .....	14
Comité Technique Régional (F. RAVEL) .....	14
Démographie professionnelle .....	16
Evolution de la démographie professionnelle en région Auvergne Rhône Alpes de 2018 à 2022 .....	16
Evolution de la démographie professionnelle par département de 2018 à 2022 .....	17
Bilan des flux 2021 .....	18
Bilan financier 2021 .....	19
Objectifs 2022 .....	20
L'Ordre vous appartient .....	21

## Préambule

Après cette nouvelle année marquée par la pandémie, nos comportements sociaux et professionnels s'adaptent. Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes avec l'ensemble de ses élus a du également faire preuve d'adaptabilité pour poursuivre ses missions.

La pandémie a bousculé un modèle de santé à bout de souffle, de nouveaux modèles émergent. Le CRO ARA prend toute sa part dans cette évolution grâce aux liens et échanges permanents avec les autres ordres de santé ainsi que l'ARS ARA.

Plusieurs chantiers d'analyse déjà engagés se poursuivent grâce à la participation des CDO et vont, en se pérennisant, constituer une base fiable et stable dans le domaine **démographique** et **disciplinaire**. Une commission **Diversification et exercices spécifiques** a vu le jour et doit pouvoir rapidement apporter aide et accompagnement dans toutes les activités innovantes de nos jeunes confrères tout en respectant le cadre réglementaire.

Grade Master, expérimentation d'accès direct, Loi RIST sont des éléments marquants de 2021. Notre profession bouge et le CRO ARA entend s'inscrire dans cette dynamique en tenant toute sa place dans le paysage régional de la santé auprès de nos organismes de tutelles et de nos collègues professionnels de santé.

Frédéric RAVEL

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Composition du CRO MK ARA

## Article L. 4321-17-1 du CSP

Le conseil régional ou interrégional est composé de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants, élus par les membres titulaires des conseils départementaux de la région ou de l'inter région parmi les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à leur tableau et qui remplissent les conditions fixées à l'article L. 4321-18-1.

Les conseillers nationaux participent en outre avec voix consultative aux délibérations du conseil régional ou interrégional dont ils sont issus.

## Article R.4321-34 du CSP

Les conseils de l'ordre sont élus pour six ans au suffrage direct par scrutin binominal majoritaire à un tour et renouvelé par moitié tous les trois ans. Chaque binôme est composé de candidats de sexe différent.

## Liste des conseillers suite aux élections du 26/03/2021

<b>Titulaires libéraux</b>			
Nom	Année d'élection	Fin de mandat	Mouvement
Mme BAES Christelle	2017	2023	
Mme CHATELLUX-MORETTI Catherine	2017	2023	
Mme DELORME Bernadette	2017	2023	Démission 01/09/21
M. GOMICHOEN Denis	2017	2023	
M. MEUNIER CARUS VINCENT Fabrice	2017	2023	
Mme MEUNIER GENDRE RUEL Marie Claire	2017	2023	Remplace B DELORME
M. RAVEL Frédéric	2017	2023	
M. DELAPIERRE Thierry	2021	2027	
Mme JACQUEMIN Maud	2021	2027	
M. LIABEUF Jacques	2021	2027	
Mme MORAND Muriel	2021	2027	
Mme MOREL LAB Véronique	2021	2027	
M. VAILLANT Jacques	2021	2027	
<b>Suppléants libéraux</b>			
Nom	Année d'élection	Fin de mandat	Mouvement
M. GASCON Jean Marc	2021	2027	
M. GUILLOT Patrick	2021	2027	
Mme MOREAU PERNET Guillemette	2021	2027	
Mme MUNIER Stéphanie	2021	2027	
Mme NOYERIE Laurence	2021	2027	
M. SOUCHAIRE Jean-Sébastien	2021	2027	
<b>Titulaires salariés</b>			
Nom	Année d'élection	Fin de mandat	Mouvement
Mme BARBIER SION Carole	2021	2027	
Mme CROUZOLS Elisabeth	2017	2023	
M. PETIT Dominique	2017	2023	
M. LIVAIN Tristan	2021	2027	
<b>Élus de la région membres du CNO siégeant avec voix consultative</b>			
Nom	Année d'élection	Fin de mandat	Mouvement
Mme VINCENT Brigitte	2021	2027	
M. PINSULT Nicolas	2021	2027	
M. VAILLANT Jacques	2021	2027	

## Élection du bureau du CROMK ARA le 30/04/2021



Article R. 4124-1-1 du CSP

À la première réunion qui suit chaque renouvellement, le conseil régional ou interrégional élit son Président et son bureau dans les conditions fixées par les articles R. 4123-16 et R. 4123-17.

Le bureau comporte au minimum un Vice-Président et un Trésorier.

<b>Président</b>	M. Frédéric RAVEL
<b>Vice-président</b>	M. Jacques VAILLANT
<b>Vice-présidente</b>	Mme CHATELLUX MORETTI Catherine
<b>Trésorière</b>	Mme Carole BARBIER SION
<b>Secrétaire générale</b>	Mme Elisabeth CROUZOLS
<b>Secrétaire général adjointe</b>	Mme Maud JACQUEMIN

06/07/2021 – formation des secrétaires généraux en visio conférence par le CNO (M. JACQUEMIN – E. CROUZOLS)

16/07/2021 – 06/09/2021 – 09/09/2021 – formation des trésoriers en visioconférence par le CNO (C. BARBIER SION – M. JACQUEMIN)

## Élections de la formation restreinte du 30/04/2021

Article R. 4124-1-1 du CSP

Le conseil régional élit en son sein les membres qui constituent la formation restreinte appelée à délibérer dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 4124-11.

Sont élus :

M. DELAPIERRE Thierry
M. GOMICHOEN Denis
M. LIABEUJ Jacques
Mme MOREL-LAB Véronique
M. PETIT Dominique
M. RAVEL Frédéric

Article R. 4124-11 du CSP

Il peut décider la suspension temporaire du droit d'exercer en cas d'infirmité du professionnel ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de sa profession, ainsi que la suspension temporaire, totale ou partielle, du droit d'exercer en cas d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de sa profession.

Le conseil peut, dans les matières énumérées aux deux alinéas précédents, statuer en formation restreinte.

## Élection et nomination de la CDPI (Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 18/06/2021

Article L. 4321-17 du CSP

Le conseil régional ou interrégional comprend en son sein une **chambre disciplinaire de première instance, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.**

Elle comprend des assesseurs titulaires et un nombre égal d'assesseurs suppléants. Les assesseurs sont de nationalité française. Elle comprend des membres élus par le conseil régional auprès duquel siège la chambre, parmi les membres du conseil régional dont elle dépend et parmi les anciens membres des conseils départementaux, interdépartementaux, régionaux et interrégionaux de l'ordre.

Article R. 4321-35 du CSP

Sous réserve des dispositions de l'article L. 4124-6 du code de la santé publique et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale, seuls sont éligibles aux conseils et aux chambres disciplinaires de l'ordre les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'ordre depuis au moins trois ans.

### Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon

Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16 juillet 2020	Présidente suppléante

### Collège interne Libéraux

Titulaires	Suppléants
Mme MOREL LAB Véronique	
Mme MORAND Muriel	

### Collège interne Salariés

Titulaires	Suppléants
M. LIVAIN Tristan	M. PETIT Dominique

### Collège externe Libéraux

Titulaires	Suppléants
M. LEUTCHER Patrick	M. BARDON Patrick
M. DEVILLE Marc	

### Collège externe Salariés

Titulaires	Suppléants
M. GIROD Vincent	M. PETITNICOLAS Christophe

23/09/2021 – Journée de formation des assesseurs CDPI-SAS

## Élection et nomination de la SAS (Section des Assurances Sociales)

*La chambre disciplinaire de première instance comprend en son sein une section des assurances sociales de première instance qui fonctionne selon les modalités prévues aux articles L. 145-1 à L. 145-5-5, L. 145-7-1 à L. 145-7-3, L. 145-9-1 à L. 145-9-2 du code de la sécurité sociale et les articles R. 145-5 et suivants du même code.*

### Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon

Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16/07/2020	Présidente suppléante

### Nomination par le président de la Cour Administrative d'Appel le 11/10/2021

#### Assesseurs représentant l'Ordre MK

sur proposition du président du CROMK ARA après élections en date du 30/04/2021

Titulaires	Suppléants
M. DELAPIERRE Thierry	M. MEUNIER CARUS VINCENT Fabrice
M. GOMICHOEN Denis	

#### Assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime général)

sur proposition du médecin conseil national du régime général en date du 15/06/2021

Titulaires	Suppléants
Dr. BLANC Véronique (DRSM PACA)	Dr. OUDOT Anne Catherine (DRSM PACA)

#### Assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime de protection sociale agricole)

sur proposition du médecin national adjoint du régime de protection sociale agricole en date du 22/10/18

Titulaires	Suppléants
Dr. SAVARIT Jean Michel (MSA LANGUEDOC)	

## Mouvements au sein du CROMK ARA en 2021

*Article L. 4321-18-3 du CSP*

*lorsqu'un membre d'un conseil départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou national vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il est immédiatement remplacé par un suppléant. À défaut de suppléant, il est procédé à une élection complémentaire visant à pourvoir le siège vacant à compter de la constatation de la vacance de poste. Dans ce cas, la durée de fonction du membre ainsi élu est celle qui restait à courir jusqu'à la date à laquelle aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.*

*Le membre ainsi élu est du même sexe que le membre qu'il remplace.*

### Titulaires libéraux

Titulaire démissionnaire	Date de démission	Remplacé-e par
Mme DELORME Bernadette	08/09/2021	Mme MEUNIER GENDRE RUEL Marie Claire
Mme BARBIER SION Carole	16/02/2021	Mme BAES Christelle

## Activité du CROMK ARA

### Réunions plénières ou conseils et coordination

(Tous les procès-verbaux peuvent être consultés sur demande)

**4 conseils indemnisés par an**

	Conseils/Plénière	Réunion de bureau	Conf. tél bureau
Janvier	26/01/2021		
Février			12-23 / 02 / 2021
Mars	03/03/2021	25-26 / 03 / 2021	
Avril	30/04/2021		
Mai			04-10-25 / 05 / 2021
Juin	18/06/2021		
Juillet			
Aout			
Septembre	28/09/2021		08/09/2021
Octobre			
Novembre			12/11/2021
Décembre			06-20 / 12 / 2021

### Conférences des présidents

*Article 25 du Règlement intérieur*

*La conférence des Présidents, composée des Présidents des conseils ou de leurs représentants, est un organe consultatif. Elle est réunie en tant que de besoin, sur convocation du conseil national. La présence du Président ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.*

- 07/07/2021 Conférence des présidents (F. RAVEL) (visio-conférence)
- 28/09/2021 – Conférence des présidents de région (F. RAVEL) (visio-conférence)
- 13/10/2021 – Conférence des présidents (F. RAVEL)

### Conférence des trésoriers

*Article 26 du Règlement intérieur*

*La conférence des trésoriers est composée des trésoriers des conseils ou de leurs représentants. Elle est réunie en tant que de besoin sur convocation du conseil national. La présence du trésorier ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.*

- 08/07/2021 (visio-conférence) C.BARBIER SION

## **Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique**

Durant l'année 2021 le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes n'a pas traité de dossier d'insuffisance professionnelle ni d'insuffisance pathologique.

## **Recours administratif**

Le CROMK ARA n'a pas été saisi de recours administratifs

## Les commissions du CROMK ARA



### La commission bonnes pratiques

Elle est composée de :

M. Thierry DELAPIERRE	Président
Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI	M. Denis GOMICHO
Mme Elisabeth CROUZOLS	M. Jacques LIABEU
Mme Véronique MOREL LAB	M. Frédéric RAVEL

Cette commission a répondu à 1 questionnaire, échangé 24 mails et réalisé une visioconférence le 17/08/2021

Le rapport de la commission a été présenté aux Conseils du 28/09/2021 et du 26/01/2022

### La commission communication

Elle est composée de :

M. Jacques LIABEU	Président
Mme Maud JACQUEMIN	M. Thierry DELAPIERRE
	M. Denis GOMICHO
	M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 2 visioconférences en septembre et décembre 2021

Le rapport de la commission a été présenté aux Conseils du 28/09/2021 et du 26/01/2022

### La commission démographie

Elle est composée :

M. Tristan LIVAIN	Président
Mme Carole BARBIER SION	M. Patrick GUILLOT
	M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 2 visioconférences en juillet et en août 2021

Le rapport de la commission a été présenté au Conseil du 26/01/2022

## La commission diversification

Elle est composée de :

M. Denis GOMICHO	Président
Mme Christelle BAES Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI Mme Guillemette MOREAU PERNET Mme Stéphanie MUNIER Mme Laurence NOYERIE	M. Jean Marc GASCON M. Jacques LIABEU M. Dominique PETIT M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 1 visioconférence en septembre 2021

Le rapport de la commission a été présenté aux Conseils du 28/09/2021 et du 26/01/2022

## La commission coordination

Elle est composée :

M. Jacques VAILLANT	Président
Mme Véronique MOREL LAB	M. Thierry DELAPIERRE M. Frédéric RAVEL

Pour l'année 2021 cette commission a réalisé 2 visioconférences en juillet et novembre 2021

Le rapport de la commission a été présenté au Conseil du 28/09/2021

## La commission CDPI/SAS

Elle est composée de :

M. Dominique PETIT	Président
Mme Carole BARBIER SION	M. Tristan LIVAIN M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 3 visioconférences en juillet, août et novembre 2021

Le rapport de la commission a été présenté aux Conseils du 28/09/2021 et du 26/01/2022

## Missions juridiques



### Audiences de la CDPI

**Au 1er janvier 2021, 17 dossiers étaient en instance.**

**Au cours de l'année 2021, 37 nouvelles affaires ont été enregistrées.**

**5 audiences ont été organisées en 2021**

- 06/09/2021 (2 audiences) 4 dossiers jugés
- 04/10/2021 (1 audience) 1 dossier jugé
- 26/10/2021 (2 audiences) 4 dossiers jugés
- 30/11/2021 (2 audiences) 6 dossiers jugés
- 07/12/2021 (2 audiences) 5 dossiers jugés

**28 dossiers ont été jugés en 2021 :**

- En audience : 23 dossiers
- Par ordonnance : 5 dossiers

**Au 31 décembre 2021, 26 affaires restaient en instance.**

### Audiences de la SAS

**Au 1er janvier 2021, 1 dossier était en instance.**

**Au cours de l'année 2021, 2 nouvelles affaires ont été enregistrées.**

**Aucune audience n'a été organisées en 2021 :**

**Au 31 décembre 2021, 3 affaires restaient en instance.**

## Missions générales de l'Ordre

### Article L. 4321-17 du CSP

*Le conseil régional, placé sous le contrôle du Conseil national, remplit, sur le plan régional, les attributions générales de l'ordre définies à l'article L. 4321-14.*

*Il est consulté par le directeur général de l'agence régionale de santé sur les questions et les projets relevant de ses compétences. Dans chaque région, un conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux.*

### Article 59 du Règlement intérieur : Missions

#### *Le conseil régional*

- *Informe les masseurs kinésithérapeutes des activités du conseil régional et des missions de l'ordre.*
- *Pilote un observatoire de la démographie professionnelle sous le contrôle du conseil national.*
- *Crée un observatoire de la sécurité (en relation avec les collectivités territoriales de sécurité.*
- *Organise et participe à des actions d'évaluation des pratiques des professionnels, en liaison avec le CNOMK et avec l'HAS.*

## Mission de coordination



### Réunion de coordination :

Au cours de l'année 2021, une journée de coordination a été organisée dans les locaux du CROMK ARA.

Celle-ci portait sur les modifications du code de déontologie.

Un compte-rendu de cette journée a été présentée au conseil du 17 mai 2021

## Représentations en région



### Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E)

Frédéric RAVEL (titulaire), Carole BARBIER SION et Maud ROUILLARD (suppléantes) ont participé en 2021 à 7 commissions à la DREETS ARA les 15/01/2021 - 12/03/2021 - 21/05/2021 - 11/06/2021 - 10/09/2021 - 08/10/2021 - 03/12/2021

**339 demandes ont été examinées - 224 AE ont été délivrées**

Entre 2020 et 2021 en région ARA les demandes d'AE enregistrées ont progressé de 33% alors que sur le plan national elles n'ont progressé que de 4,5%.

En 2021 le ratio demandes traitées / AE délivrées est de 83 % sur le plan national alors qu'il n'est que de 66% en ARA. Ce ratio varie donc fortement selon les régions. Le facteur « sévérité » apparente des commissions doit être pondéré par la nationalité des diplômés qui y sont le plus représentés.

Le dialogue au sein de la CAE ARA autour des valeurs de qualité et de sécurité des soins génère des décisions toujours unanimes. Nous partageons toutefois tous la sensation d'être au bout d'un système (Directive 2005/36/CE et Circulaire DGOS RH2 de 2011) qui n'est plus adapté à la situation.

### Comité Technique Régional (F. RAVEL)

14/01/2021 - 18/03/2021 - 20/08/2021 - 24/08/2021 - 31/08/2021

### Réunion ARS

- 12/04/2021 – RDV téléphonique avec l'ARS sur les ECD (F. RAVEL)

### Emission WEB

- 17/03/2021 émission sur le sport santé (D. GOMICHOIN)
- 27/04/2021 (D. GOMICHOIN)
- 06/07/2021 (D. GOMICHOIN)
- 18/05/2021 (diversification) (D. GOMICHOIN)
- 29/06/2021 (J. VAILLANT)

### ONDPS

- 31/03/2021 - (E.CROUZOLS)

### Référents régionaux risques psychosociaux (C. CHATELLUX-MORETTI)

- 17/11/2021

**Participation du président aux séances des conseils départementaux** (F.RAVEL)

- CDO 01 (28/01/2021) – CDO 38 (07/12/2021) - CDO 43 (16/12/2021) - CDO 73 (14/12/2021)
- CDO 74 (23/11/2021 présence lors de l'inauguration des locaux)

**Relation avec les IFMK**

- 28/05/2021 Assemblée Générale IFMK VICHY (C. CHATELLUX-MORETTI)

**Colloque éthique et numérique en santé** (E. CROUZOLS)

- 03/12/2021

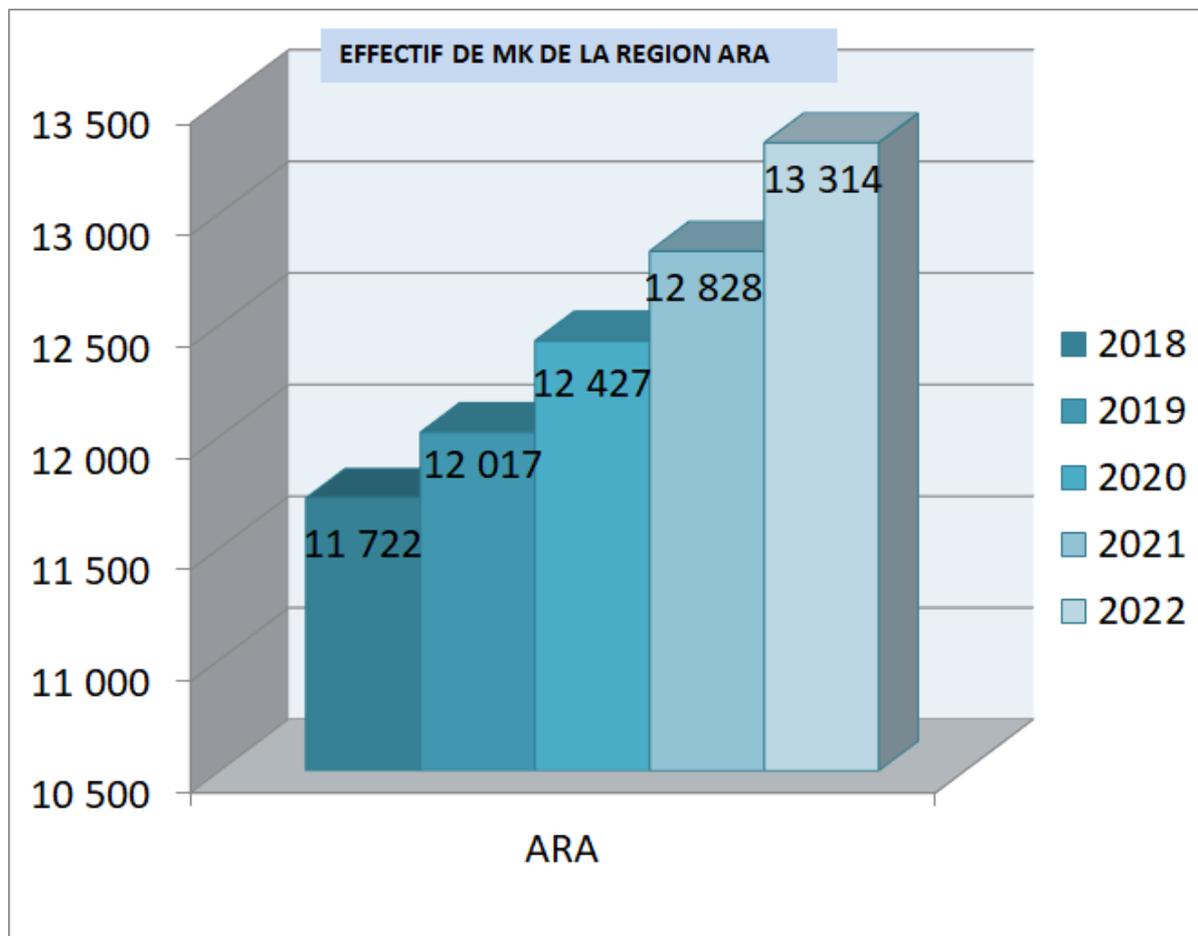
**Webinaire BALISES** (E. CROUZOLS)

- 30/09/2021

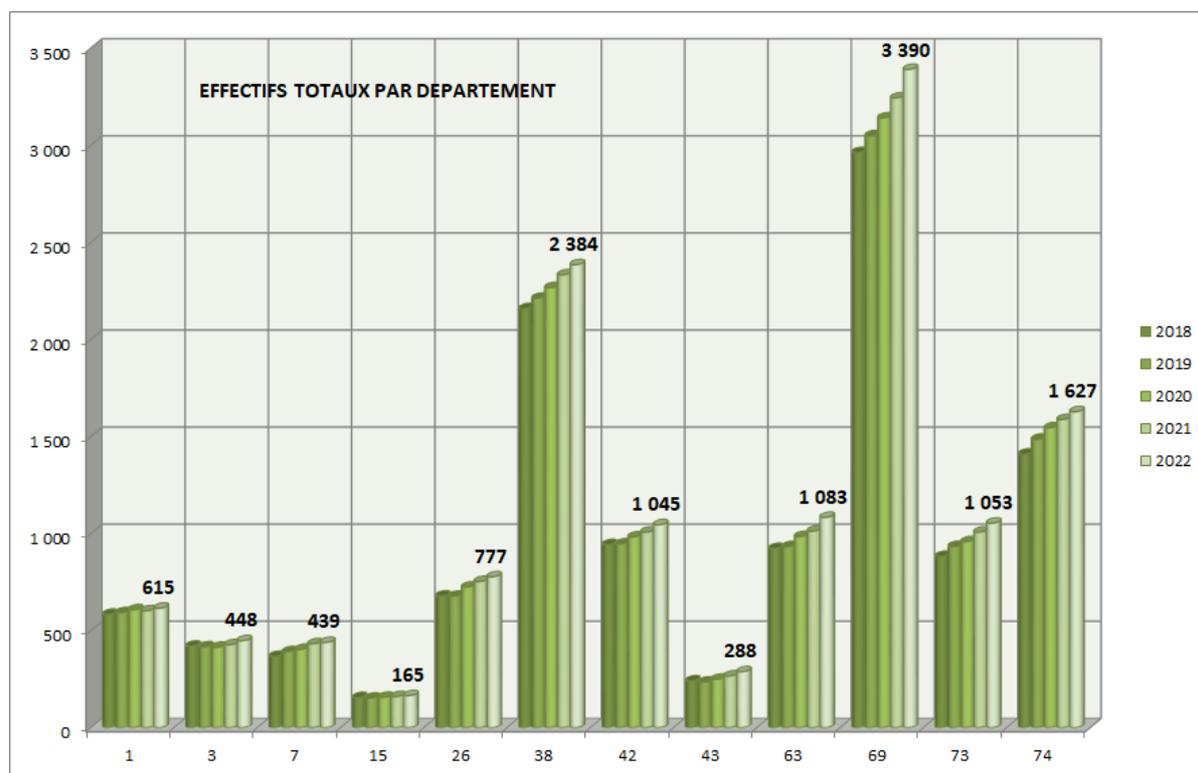
## Démographie professionnelle

Diapositives issues du rapport sur la démographie adressé au CDO et présenté au Conseil du CRO ARA 26/01/2022

### Evolution de la démographie professionnelle en région Auvergne Rhône Alpes de 2018 à 2022

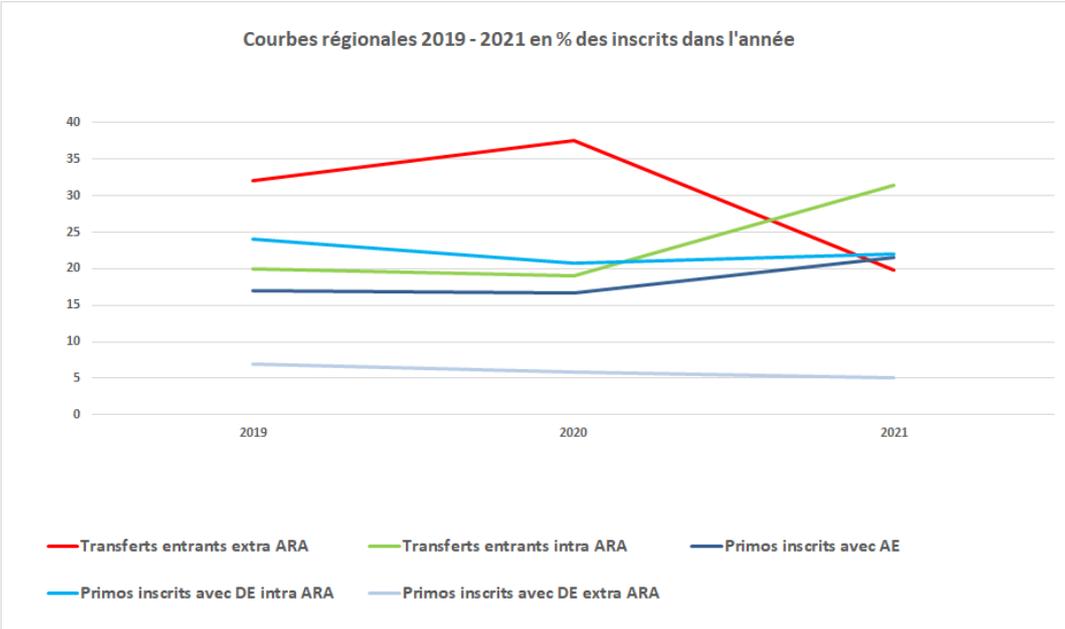


## Evolution de la démographie professionnelle par département de 2018 à 2022

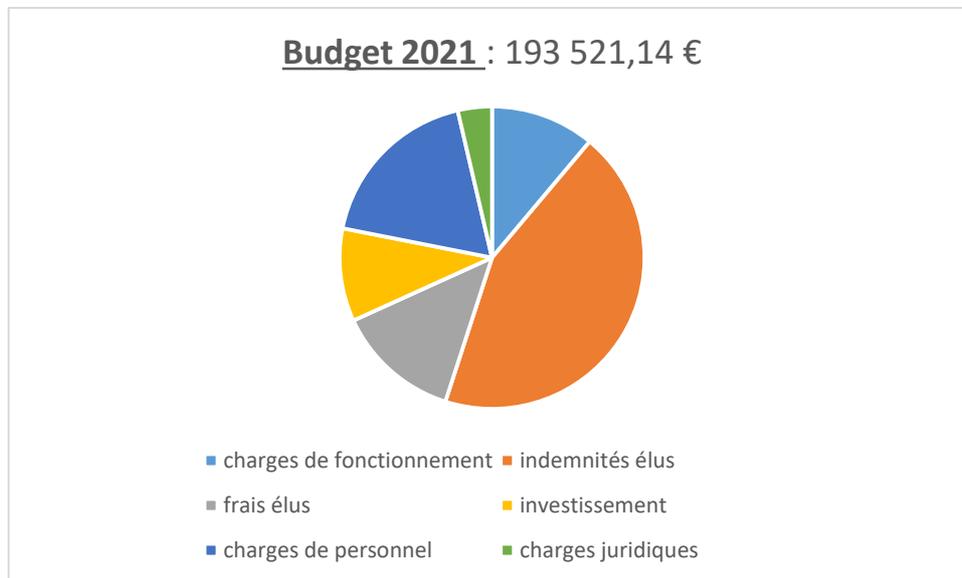


Nombre d'inscrits par département	2020	2021
Ain (01)	595	615
Allier (03)	420	448
Ardèche (07)	423	439
Cantal (15)	156	165
Drôme (26)	744	777
Isère (38)	2 284	1 384
Loire (42)	997	1 045
Hte Loire (43)	254	188
Puy de Dôme (63)	1 003	1 083
Rhône (69)	3 188	3 390
Savoie (73)	1 004	1 053
Hte Savoie (74)	1 567	1 627

# Bilan des flux 2021



## Bilan financier 2021



Le budget réalisé en 2021 est légèrement inférieur au budget prévisionnel mais supérieur à celui de 2020. Cela correspond aux budgets des années précédant la crise sanitaire.



# L'Ordre vous appartient

